

REUNION DU 08 AVRIL 2025

Le huit avril deux mille vingt cinq, à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Patricia Gady Duquesne, Maire du Tronquay.

Présents : M. Alain Dumont, M. Dominique Leroux, M. Michel Grivel, Mme Stella Cogent, M. Jean-Claude Leboeuf, Mme Agnès De Saint Denis, Mme Edith Houdan, M. Jean-Claude Proux, M. Loïc Bihel, M. Michel Jourdan

Représentée : Mme Coralie Bellanger (pouvoir à M. Dominique Leroux)

Excusées : Mme Emilie Simonin, Mme Louise Lecordier

Date de convocation et d'affichage : 27 mars 2025

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 11 – Votants : 12 (11 + 1 pouvoir)

Délibération affichée du 10 avril 2025 au 10 juin 2025

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion de l'exercice 2024, dressé par Monsieur Vincent NOEL et Monsieur Bertrand GONY, receveurs municipaux, en tous points identique au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le compte de gestion dressé par Monsieur Vincent NOEL et Monsieur Bertrand GONY, receveurs municipaux.

Adoptée par : 11 voix Pour, 1 voix Contre, 0 Abstention

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-prefecture le 10/04/2025 et de sa publication le 10/04/2025.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 10 – Votants : 11 (10 + 1 pouvoir)

Délibération affichée du 10 avril 2025 au 10 juin 2025

Conformément à l'article L. 2121-4 du C.G.C.T., le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif de 2024, le Conseil Municipal, siège alors sous la présidence de M. Alain Dumont,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. résultats reportés	171 446,17
. dépenses de l'exercice	276 736,54
. recettes de l'exercice	346 063,91
. résultat de l'exercice	69 327,37
. résultat de clôture 2024	240 773,54

Section d'investissement

. résultat de clôture 2023	- 130 040,94
----------------------------	--------------

. dépenses de l'exercice	246 246,13
. recettes de l'exercice	213 037,67
. résultat de l'exercice	- 33 208,46
. résultat de clôture 2024	- 163 249,40

Restes à réaliser

. en recettes d'investissement	52 689,80
. en dépenses d'investissement	54 734,52
. Solde	- 2 044,72

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté par : 10 voix Pour, 1 voix Contre, 0 Abstention

Certifiée éxécutoire compte tenu de sa transmisison en sous-prefecture le 10/04/2025 et de sa publication le 10/04/2025.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 11 – Votants : 12 (11 + 1 pouvoir)
Délibération affichée du 10 avril 2025 au 10 juin 2025

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. un résultat de clôture de l'exercice 2023	171 446,17
. un résultat positif pour l'exercice 2024	69 327,37
. soit un résultat de clôture de l'exercice 2024	240 773,54

En section d'investissement

. un résultat de clôture de l'exercice 2024	- 163 249,40
. un solde des restes à réaliser 2024	- 2 044,72
. soit un besoin de financement de	165 294,12

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2025

. au compte 1068 (recettes)	165 294,12
-----------------------------	------------

En section de fonctionnement de l'exercice 2025

. le solde au compte 002 (Résultat reporté)	75 479,42
---	-----------

Adoptée par : 11 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention

Certifiée éxécutoire compte tenu de sa transmisison en sous-prefecture le 10/04/2025 et de sa publication le 10/04/2025.

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 11 – Votants : 12 (11 + 1 pouvoir)
Délibération affichée du 10 avril 2025 au 10 juin 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2025 :

- taxe foncière (bâti) : 30,80 %
- taxe foncière (non bâti) : 18,55 %
- taxe habitation sur les résidences secondaires : 7,89 %

Adopté par : 12 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-prefecture le 10/04/2025 et de sa publication le 10/04/2025.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 11 – Votants : 12 (11 + 1 pouvoir)
Délibération affichée du 10 avril 2025 au 10 juin 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

Imputation	Organisme / Tiers	Voté en 2024	Proposition 2025	Montant voté pour 2025
65748	ADMR	200	200	200
	AMICAL DES SAPEURS POMPIERS BALLEROY	100	100	100
	AMICAL DESSAPEURS POMPIERS LE MOLAY-LITTRY	100	100	100
	APE LES P'TI POTIERS	200	200	200
	ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	200	200	200
	ASSOCIATION DETENTE ET LOISIRS	200	200	200
	ASSOCIATION DU BESSIN AU NEPAL	200	200	200
	ASSOCIATION LE COEUR DU BOIS	200	200	200
	ASSOCIATION EDUCATION ET SPORT CANIN	200	200	200
	ASSOCIATION MINI-LOUP	0	0	0
	COMITE DES FETES DU TRONQUAY	200	200	500
	EVEIL SPORTIF DU TRONQUAY	1600	1600	1600
	LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	100	100	100
	OCCE COOP 72 – COOPERATIVE SCOLAIRE	500	500	500

SAPEURS POMPIERS SECTION JSP BALLEROY	150	150	150
SAPEURS POMPIERS SECTION JSP LE MOLAY-LITTRY	150	150	150
VOYAGES SCOLAIRES (collège)	300	300	300
ASSOCIATION DE LA SAUVEGARDE DE L'EGLISE	200	200	200
	4 800	4 800	5 100

Adoptée par : 12 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-prefecture le 10/04/2025 et de sa publication le 10/04/2025.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 11 – Votants : 12 (11 + 1 pouvoir)
Délibération affichée du 10 avril 2025 au 10 juin 2025

Le projet de Budget Primitif pour 2025 est présenté par le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement 388 984,42

En section d'investissement 305 047,92

Total du Budget 694 032,34

Adoptée par : 11 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-prefecture le 10/04/2025 et de sa publication le 10/04/2025.

OBJET : ANNULATION LOCATION SALLE DES FETES – MONSIEUR MICHEL GRIVEL

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 11 – Votants : 11 (10 + 1 pouvoir)
Délibération affichée du 10 avril 2025 au 10 juin 2025

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande d'annulation de réservation de la salle des fêtes par Monsieur Michel GRIVEL, les 10 et 11 mai 2025 pour raisons personnelles.

Monsieur Michel GRIVEL, conseiller municipal se retire au moment du vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE l'annulation de réservation de la salle des fêtes les 10 et 11 mai 2025
- DECIDE le remboursement du paiement de la location d'un montant de 220 euros à Monsieur Michel GRIVEL.

Adoptée par : 11 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-prefecture le 10/04/2025 et de sa publication le 10/04/2025.